Fiche de Poste Praticien Hygiéniste

Rattachement Métier :

Libellé Métier (Répertoire National)	Praticien Hygiéniste
Code Métier (Répertoire National)	30F10
Pôle/ Direction fonctionnelle	Biopathologie
Service/ Unité fonctionnelle	**Service de prévention du risque infectieux territorial (SPRIT) – EPRI MLV**

Contexte institutionnel :

L'établissement	**Le Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF)** comprend les **4 sites hospitaliers suivants :** Coulommiers, Marne La Vallée, Meaux, et Jouarre ainsi que 40 sites extrahospitaliers (psychiatrie de l'enfant de l'adolescent / psychiatrie de l'adulte).
Contexte	Acteur majeur de la prise en soin du territoire Nord Seine et Marne, le GHEF offre une pluridisciplinarité d'expertises favorisant les parcours professionnels de ses collaborateurs.

Le poste et son positionnement :

Définition du poste	Le professionnel sera responsable de l'EPRI du site de Meaux et du déploiement des actions du service (SPRIT) à l'échelle locale. Avec les autres membres du CLIN, il participera activement aux choix des orientations du SPRIT, défini dans le PAQSS annuel ainsi qu'aux actions de surveillance et de prévention du risque infectieux au sein du site de MLV.
Relations hiérarchiques	***Autorité fonctionnelle*** • Dr Mourad BENDAOUD (chef de pôle) • Dr Hélène ITTAH DESMEULLES (chef de service)
Agents en responsabilité directe	Le professionnel n'assure l'encadrement hiérarchique d'aucun professionnel. Elle (Il) peut toutefois être amené(e) à superviser les stagiaires, étudiants, nouveaux arrivants qui pourraient lui être confiés.
Principales relations fonctionnelles	Autres membres du SPRIT. Ensemble des pôles médicaux, médicotechniques, techniques et administratifs et leurs services. EPRI des 4 sites du GHEF. CLIN. Correspondants en hygiène. Service de santé au travail. Centre de lutte antituberculeux. CPIAS. ARS.

Le poste et son organisation :

Organisation horaire du service	Cycle de travail : 10 demi-journées du lundi au vendredi Horaires : 8h30 à 18h30 Repos hebdomadaire : samedi et dimanche Contrainte : assurer la permanence médicale du SPRIT (3PH).
Contraintes	Le GHEF étant un établissement multi-sites, la/ le praticien en hygiène est ou peut-être amené(e) à se déplacer régulièrement/occasionnellement, sur l'ensemble des sites à l'aide d'un ☐ véhicule professionnel ☒ véhicule personnel

Risques associés	La /Le praticien en hygiène est exposé(e) aux principaux risques suivants : déplacement multisites du GHEF, des établissements ayant passés conventions avec le GHEF et des autorités sanitaires dans le 77 et le 75
Equipements et dispositifs de protection	• L'ensemble des techniques (gestes et postures, prévention de l'épuisement, gestion du stress, etc.) enseignées lors de ces formations constitue en ce sens une bonne pratique institutionnelle exigée de l'ensemble de professionnels dès lors qu'ils sont formés. • De plus, il est rappelé qu'il appartient à chacun de veiller à la prévention de sa santé et de rappeler les consignes aux collègues lorsqu'une pratique non conforme est identifiée. • Lors des crises sanitaires (type COVID 19) un ensemble de moyens de protection spécifiques est mis à disposition des professionnels au fur et à mesure où les bonnes pratiques et règles d'hygiène et de protection sont communiquées à l'établissement par l'état, ses différents partenaires ou représentants, dans les limites des stocks disponibles au niveau national.

Les missions confiées :

Missions liées au Métier	• Praticien hygiéniste : actions de surveillance, prévention, formation, évaluation, alerte en matière d'infections nosocomiales et hygiène hospitalière • Mise en place du programme d'actions du CLIN GHEF pour les établissements de santé du GHEF et des sites ayant passé convention avec le GHEF • Analyse des résultats du laboratoire et mise en place d'actions en lien avec la surveillance environnementale et la sécurité des DMR • Coordination de l'activité de l'EPRI de son site • Infectiovigilant : chargé du signalement externe des infections nosocomiales à caractère inhabituel pour son site (plateforme eSIN)
Missions spécifiques au(x) poste(s)	• Le praticien en hygiène peut dispenser aux étudiants de l'IFSI de Meaux l'ensemble des enseignements relatifs à la prévention du risque infectieux
Missions additionnelles possibles	Responsabilités ponctuelles : • Membre de la CME • Membre du CLIN GHEF et du CLIN local de son site • Membre du comité des antiinfectieux • Membre de comité en lien avec la maitrise du risque infectieux associés aux actes invasifs ou aux dispositifs invasifs (comité des endoscopes…) • Membre des comités en lien avec la qualité et la sécurité des soins : COSUI, COQUAL, COPIL Affichage… • Membre du réseau des praticiens en hygiène du CPIAS IDF • Membre de la société française d'hygiène hospitalière
Parcours formatif conseillé pour l'accès au poste	**<u>Qualification et compétences requises</u> :** • Doctorat en Médecine ou Pharmacie • DU « prévention du risque infectieux » • Concours de praticien hospitalier, spécialité « hygiène hospitalière » ou projet de le passer pour obtenir le statut
Impératifs Métier	Le professionnel doit nécessairement maîtriser les logiciels de bureautique classiques et les logiciels métiers inhérents. **<u>Expériences nécessaires</u> ou conseillées :** • Avoir travailler au sein d'une EOH/EPRI en établissement de santé **<u>Qualités professionnelles</u> :** • Conduite de projet, travail en équipe, qualités relationnelles, prise d'initiatives • Pédagogie et esprit de synthèse • Elle/Il doit avoir une connaissance approfondie et/ou une expérience : ○ En prévention des infections associées aux actes de soins et à l'environnement des soins ○ En méthodologie de la surveillance, du signalement et de l'investigation des IAS

- En organisation des Etablissement de santé

Qualités professionnelles :

Qualités attendues au niveau institutionnel	• Comportement adapté dans ses relations avec autrui • Capacité à travailler en équipe • Capacité d'adaptation dans son environnement professionnel • Rigueur
Qualités spécifiques pour le poste	• Capacité à conduire des projets en transversalité • Aptitude à travailler avec différents niveaux d'interlocuteurs internes et externes (directeurs, encadrants, organismes externes, …) • Capacité à décliner de manière opérationnelle dans son domaine d'activité une politique générale • Réactivité, aptitude à prendre des décisions / des initiatives dans un périmètre sécurisé de compétences et à en rendre compte • Sens des responsabilités • Représentation de l'image institutionnelle (comportement, attitude et tenue) • Comportement professionnel : loyauté, intégrité, non jugement, ouverture d'esprit, respect, honnêteté • Savoir-faire relationnel : patience, écoute, discrétion • Dynamisme et sens du travail en équipe • Respect de l'autorité hiérarchique, respect du devoir de réserve, du devoir de discrétion et du secret professionnel • Organisation et méthode • Pédagogie, diplomatie dans la réponse apportée aux interlocuteurs • Capacité à gérer la charge émotionnelle

Cadre règlementaire d'exercice du poste :

Textes de référence	• Code général de la fonction publique
Rappels règlementaires	• Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement. Le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire. • L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un site, d'un pôle, d'un service ou d'un bâtiment. • En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site ou au profit d'un autre pôle ou d'un autre service, pour raison de continuité de service et/ou situations exceptionnelles (plan bleu, plan blanc, etc.). • En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux réunions en place au sein du service ou du pôle est attendue. • La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes règlementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible au service des Ressources Humaines et les Référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être refusée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre règlementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.